

Bonnes pratiques de sécurisation des salles

1- Connaissances indispensables par l'organisateur

- Connaître les consignes de sécurité incendie et dispositif d'évacuation du public. (Les éventuels renforcements des dispositions de sécurisation (barrières....) ne doivent pas contrarier l'éventuel besoin d'évacuation du public)
- Vérifier les dispositifs (dégagements, signalétiques, portes, issues de secours, alarmes)
- Laisser libre d'accès les dégagements et les cheminements d'évacuation

2- Dispositions générales

- Renforcer et sensibiliser les personnes bénévoles ou professionnelles chargées de la sécurité du rassemblement ou des spectacles.
- Informer le public sur l'ouverture des sacs (à faire lors de la réservation des places et à afficher à l'entrée de la salle utilisée)
- Les personnes chargées du filtrage (désignées par l'organisateur) doivent être identifiables (brassard, gilet de couleur)
- Avoir un moyen d'alerte spécifique pour les personnes chargées de la sécurité et celles chargées du filtrage

3- Accès du public

- Restreindre le nombre de points d'accès
- Pour les spectacles, ouvrir les portes au moins une demi-heure avant l'ouverture prévue afin de diminuer les files d'attente.
- Protéger les files d'attente
Filtrer les entrées y compris pendant le spectacle ou la réunion. (Ouverture systématique des sacs et paquets)
- **Respecter la capacité d'accueil de la salle. En cas d'abus, la ville se réserve le droit de ne plus accorder l'utilisation de la salle, à l'association concernée.**

4- Autres mesures

- Renforcer la surveillance sur les parkings
- Ne pas stationner à proximité des accès et issues de secours
- Contrôler les livraisons et les accès pendant toute la durée de l'utilisation de la salle.

Nom Prénom :

Association :

Salle réservée :

Date de la réservation :

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus le

Signature :